

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009
DELIBERATION

OBJET : Plan de financement du chantier insertion 2010

Rapporteur : Ronan LATIMIER

La ville de Plœmeur s'est engagée depuis plusieurs années à assurer un chantier école « aménagement d'espaces publics pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite » auprès de 12 personnes en parcours d'insertion sociale.

Dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et de la programmation européenne (2007-2013), Cap l'orient, avec l'Union européenne, l'Etat, le conseil général du Morbihan a décidé de poursuivre la mise en œuvre du dispositif « plan local pour l'insertion et l'emploi » pour cette même période. La mise en œuvre de ce plan a pour ambition de combattre le chômage des personnes éloignées du monde du travail, en s'appuyant sur l'expérience acquise par les partenaires locaux de la formation et de l'insertion et en apportant une plus-value technique et financière à leur action sur cet objectif.

Cap l'orient a donc lancé un appel à projet afin de solliciter le fonds social européen (FSE) auquel la ville de Plœmeur a répondu en proposant le chantier d'insertion « aménagement P.M.R. ». Afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès du FSE, le conseil municipal est sollicité pour approuver le projet et son plan de financement.

Le chantier école se situe dans le cadre général des actions du service public de l'emploi, des actions de lutte contre le chômage et de l'exclusion, en lien avec les partenaires sociaux, la commission locale d'insertion (CLI) de Lorient, les travailleurs sociaux, la mission locale et le plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE).

Cette action est motivée par un double constat :

- constat réalisé par la commission extra-municipale handicap/santé, du fait que de nombreuses améliorations sont possibles sur la commune, pour l'accessibilité de commerces et de locaux communaux aux personnes handicapées à mobilité réduite ;
- constat réalisé par les professionnels de l'insertion regroupés au sein du réseau emploi d'un déficit de réponses aux demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et bénéficiaires du RMI en terme d'action collective.

Les réalisations techniques sont variées et permettent aux participants de s'initier à des secteurs professionnels divers et de construire ainsi des projets professionnels. La finalité sociale des travaux peut contribuer à la valorisation des personnes et donc à leur mobilisation pour l'insertion professionnelle.

L'effectif se compose de 12 personnes recrutées dans le cadre de contrats d'avenir et de contrats d'accompagnement à l'emploi sur la base de 26 heures par semaine pendant 6 mois (bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée, travailleurs reconnus handicapés...).

L'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel des salariés sont assurés par un organisme de formation – l'association Espace Formation – en lien avec les services de la ville.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 268.835,69 € réparti comme suit :

Postes de dépenses	€	%
Dépenses directes (1+2+3+4)	252.717,49	94,00
1. Personnel (postes 63-64)	0,00	0,00
2. Fonctionnement (postes 61, 62, 68)	20.500,00	7,63
3. Prestations externes (poste 61)	61.799,49	22,99
4. Liées aux participants (salaires)	170.418,00	63,39
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	16.118,20	6,00
6. Dépenses en nature	0,00	0,00
Dépenses totales	268.835,69	100,00

et financé comme suit :

Financeurs	€	%
1. Fonds social européen (FSE)	66.992,47	24,92
2. Autres financements publics	201.843,22	75,08
ETAT	8 500,00	4,21
CONSEIL GENERAL	15 000,00	7,43
CNASEA	131.904,00	65,35
VILLE DE PLOEMEUR	46.439,22	23,01
3. Apports en nature	0,00	0,00
Total des ressources	268.835,69	100,00

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.